

Une voix: C'est peut-être parce que des élections sont en vue.

M. Nystrom: Oui, c'est probablement parce que des élections sont en vue. En outre, le député a dit que le taux élevé de chômage que nous connaissons actuellement pouvait être imputé en partie à la surtaxe imposée par les États-Unis. Là aussi, la remarque s'explique peut-être parce que des élections sont en vue . . .

M. Mahoney: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai indiqué tout à fait clairement que les chiffres pour le mois d'août n'avaient été affectés en rien par la surtaxe américaine. Je ne pense pas que le député soit fondé à donner une telle interprétation à l'une quelconque de mes remarques.

M. Nystrom: Je remercie le député de la précision. La plupart des députés avaient tiré je crois la même conclusion que moi. Les chiffres du chômage dépendent des structures et la surtaxe n'a rien eu à voir avec les statistiques d'août. Si on s'arrête à l'indice industriel de juillet, on constate qu'il a baissé. Les expéditions de produits fabriqués ont baissé de .3 p. 100 au Canada et de 19.1 p. 100 en Ontario. C'est ce qui explique, dans une certaine mesure, l'accroissement du chômage en août.

La Chambre est saisie aujourd'hui du bill modifiant les lois de l'impôt sur le revenu. Un député a soutenu l'autre jour que ces propositions ne réforment pas vraiment le régime fiscal. Les imprimeurs et les fabricants de pâte à papier sont à peu près les seuls pour qui le bill pourrait créer des emplois et des stimulants, parce qu'il a 700 pages et qu'il est le plus considérable jamais présenté à la Chambre.

L'histoire de la réforme fiscale au Canada remonte au temps où le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre en 1962. Il avait chargé une Commission royale d'étudier le régime fiscal, sous la présidence de M. Kenneth Carter, expert comptable et ancien directeur du Bureau canadien d'études fiscales. Après une étude approfondie, la Commission avait publié un rapport élaboré et fouillé. Elle y signalait que le système d'imposition au Canada est un des plus injustes au monde. Elle ajoutait que des profits représentant des centaines de millions de dollars n'étaient pas assujettis à l'impôt—que certaines industries, soit par exemple les sociétés minières, payaient fort peu d'impôts en vertu des arrangements fiscaux actuellement en vigueur. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a fait état de cette situation, dans un discours qu'il a prononcé à Calgary il y a quelques mois. Il y a environ deux ans, un Livre blanc sur la fiscalité était publié. Il comportait certaines recommandations de la Commission Carter, mais elles avaient été sensiblement atténuées. Par la suite, notre comité des finances a tenu des audiences et divers groupes intéressés lui ont présenté des instances. Nous sommes maintenant saisis du bill C-259, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Lorsque je considère une mesure de ce genre, je me pose tout d'abord la question suivante: Parviendra-t-elle à redistribuer le revenu et la richesse au Canada? En l'occurrence, la réponse est évidemment non. Elle n'entraînera pas d'une façon marquante une nouvelle répartition du revenu et des richesses de façon à favoriser les citoyens, les cultivateurs et les travailleurs ordinaires ainsi que les petits hommes d'affaire. Contrairement à ce qu'a prétendu le secrétaire parlementaire, le bill n'établira pas l'égalité fiscale. C'est l'une des premières choses qui

[M. Nystrom.]

nous saute aux yeux. Nous avons maintenant bouclé la boucle et nous nous retrouvons au même point qu'avant l'institution de la commission Carter pour étudier la fiscalité.

C'est mon ami d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), je crois, qui a signalé que ce qu'il pouvait dire de mieux au sujet du bill était que l'homme moyen ne s'en trouverait pas plus mal qu'avant sa présentation. Je me pose les questions suivantes: où est le grand innovateur élu en 1968? Qu'est-il arrivé à ce grand innovateur qui parlait d'une société juste et de la démocratie de participation? Où est la preuve de ces grands changements fondés sur la justice? Nous devons constater ces changements, mais après plus de trois ans, nous constatons dans notre société bien peu de changements d'importance fondamentale pour le citoyen ordinaire. Nous voyons plutôt le taux de chômage le plus élevé de tout pays industriel au monde. L'inflation a repris, plus de gens vivent de l'assistance publique, nous avons toujours le problème du logement et l'écart entre le riche et le pauvre est tout aussi grand qu'il y a 20 ans. Pour ces raisons, je m'oppose vivement au genre de bill dont nous sommes saisis.

• (4.10 p.m.)

Je me demande souvent ce qu'entendait le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il parlait d'une société juste. Voulait-il parler d'une société juste à l'égard des riches seulement? C'est peut-être là ce qu'il voulait dire, car presque tout projet de loi présenté à la Chambre profite davantage à ses auteurs qu'aux chômeurs. A quoi pensent-ils quand ils parlent de démocratie directe? On nous a dit au comité des finances qu'environ les deux tiers de ceux qui ont présenté des instances venaient des milieux industriels ou des secteurs commerciaux de notre économie. Est-ce que ce sont ces gens qui peuvent participer parce qu'ils détiennent la richesse et le pouvoir dans notre pays? Il leur est bien plus facile de participer avec des notes de frais et des comptes en banque bien fournis qu'au pauvre diable de la zone qui vit de secours sociaux. Ce sont des choses que les libéraux oublient lorsque en frais de belle rhétorique ils parlent de démocratie de participation.

Aujourd'hui, en réponse à une question, le premier ministre m'a demandé si je n'avais pas lu le discours du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) où celui-ci a parlé de la question qui m'intéresse. Je ne m'intéresse pas à ce genre de discours, ce que je veux ce sont des réponses et tout de suite. Dans ce bill, il est encore vaguement question des principes dont le premier ministre a parlé. Cela a déjà été mentionné par les représentants de mon parti et des autres partis.

Nous remarquons que l'exemption de l'impôt personnel sur le revenu est passée de \$1,000 à \$1,500 annuellement pour un célibataire et de \$2,000 à \$2,850 par année pour un couple marié. C'est une des aumônes et peut-être un des cadeaux consentis par le ministre pour nous dorer quelque peu la pilule. Si nous examinons l'essentiel dans ce genre de mesure, nous voyons qu'une fois de plus ce sont les riches qui en bénéficient beaucoup plus que le citoyen ordinaire ou les travailleurs. Cette exemption accrue ne représentera pas plus de \$100, \$200 ou de \$300 pour les travailleurs en général. Si un homme gagne \$100,000 par année, ce qui ne peut être guère considéré comme un salaire de misère, nous remarquons que les exemptions accrues dont il est question dans ce bill lui permettront d'épargner environ \$5,400 par année. Encore une fois, ce